

INSCRIPTIONS SAISON 2026/2027

Deux options s'offrent à vous :

♦ **En présentiel**, à partir du **mercredi 17 juin à 9h**, **sur rendez-vous uniquement**.

- Les liens pour réserver votre rendez-vous seront envoyés via notre newsletter "La Gazette" le vendredi 12 juin à 9h.
- Vous pourrez également réserver par téléphone à partir du **vendredi 12 juin à 9h**.
- **Aucune prise de rendez-vous ne sera possible avant ces dates.**
- **Aucune inscription ne pourra être effectuée sans rendez-vous.**

**Si les lignes téléphoniques sont occupées, merci d'envoyer un mail à accueil@opad-dijon.fr en indiquant votre nom, prénom, jour et horaire souhaités.*

♦ **En ligne**, directement sur notre site <https://opad.goasso.org/> à partir du **vendredi 19 juin à 9h**.

- Toutes les démarches vous seront précisées dans **La Gazette du 12 juin**.

Informations importantes :

➔ L'**adhésion** à l'association est de **22 €**, obligatoire et non-remboursable, à régler le jour de l'inscription.

➔ Le règlement en **trois fois** est possible, **uniquement par chèque**.

(1er encaissement le jour de l'inscription, 2e encaissement le 10 du mois suivant, 3e encaissement le 10 du mois suivant).

➔ **Aucun règlement en espèces ne sera accepté** (or activités vacances ou agenda culturel).

➔ **Un certificat médical est obligatoire** pour toute inscription aux activités du **pôle sport et bien-être**. Sans ce document, l'inscription ne pourra pas être validée.

Par ailleurs, l'ensemble des dossiers d'inscription réalisés en ligne fera l'objet d'un contrôle rigoureux par l'administration de l'OPAD.

➔ **La présentation du dernier avis d'imposition est requise pour bénéficier d'un tarif réduit**. Sans ce document, aucune réduction ne pourra être appliquée. Le tarif validé lors de l'inscription est définitif et ne pourra pas être modifié en cours de saison.

TARIF 1 (DE BASE)	TARIF 2 (- 30%)	TARIF 3 (- 50%)
PERSONNE SEULE Revenu fiscal de référence égal ou > à 17401€	PERSONNE SEULE Revenu fiscal de référence compris entre 14401€ et 17400€	PERSONNE SEULE Revenu fiscal de référence < ou égal à 14400€
POUR UN COUPLE Revenu fiscal de référence égal ou > à 27301€	POUR UN COUPLE Revenu fiscal de référence compris entre 23001€ et 27300€	POUR UN COUPLE Revenu fiscal de référence < ou égal à 23000€

➔ Les avoirs de la saison 2025/2026 doivent être utilisés avant le 31 août 2026, exclusivement pour une activité ou une sortie de la saison 2025/2026.

À défaut, ils seront définitivement perdus et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Ils ne sont pas reportables sur une activité ou sortie de la saison suivante.